

Droits de vote au jour de l'Avis de réunion du 20 février 2015

Informations relatives au nombre total de droits de vote et au nombre d'actions composant le capital à la date de publication de l'Avis de réunion au Balo - article R.225-73-1 du Code de commerce.

20 février 2015

A la date du :	Nombre d'actions composant le capital	Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues)	Nombre réel de droits de vote (déduction faite des actions auto-détenues)
20-février-2015	345 004 257	345 004 257	343 709 593